

ANALYSE CVU DU 27 DECEMBRE 2010

RECURRENCE DES CRISES EN AFRIQUE : NECESSITE D'UN AGENDA DE LA PAIX ET DE LA PROSPERITE PARTAGEE

Rien ne se produit vainement. Tout se produit à partir d'une raison et en vertu d'une nécessité toujours articulée à une réalité systémique. L'histoire de l'humanité est édifiante en termes d'instrumentalisation des peuples, de répétition de cycles et de scénarii. L'Afrique n'y échappe pas ! Après avoir connu les razzias, l'esclavage, la colonisation, et une certaine décolonisation, l'Afrique est confrontée depuis à un néocolonialisme prédateur bien maquillé par des institutions à visée internationale et de subtils paradigmes dictés de l'extérieur. Ces institutions et ces paradigmes qui a priori structurent le cadre des relations internationales pour la paix et le bien être des peuples sont loin d'être au service d'un véritable développement de l'Afrique. Confrontée depuis le déclin de la civilisation égypto-nubienne, des empires et royaumes qui y ont succédé, à une triple crise éthique, identitaire et managériale ; cinquante après les indépendances, la plupart des pays africains cherche désespérément le chemin d'une véritable paix et de la prospérité partagée. En témoigne les récurrentes crises sur le continent, son décollage économique qui tarde malgré ses énormes richesses vouées aux prédateurs de tout acabit, à l'image des dernières évolutions de la situation politique en Côte d'Ivoire.

L'imbroglie né de la dernière élection présidentielle en Côte d'Ivoire avec le rendez vous manqué de la paix et de la stabilité politique, révèle la complexité et l'inadéquation des paradigmes imposés à l'Afrique par la Communauté internationale avec sa propre versatilité.

Si le paradigme est une représentation du monde, un courant de pensée dominant par le biais duquel le monde est perçu à une époque donnée, les institutions quant à elles représentent l'ensemble des structures sociales établies par la loi en charge du paradigme.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur Provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe,

Togo - Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org



La présente analyse a pour ambition de faire un survol de l'évolution des paradigmes afin de mieux cerner ce qui se joue (les schémas à l'œuvre) depuis l'esclavage en Afrique.

Avec l'esclavage et la colonisation, sans oublier les razzias, ce sont les valeurs éthiques et culturelles de l'Afrique qui ont été sapées et niées au détriment d'autres valeurs supposées meilleures. Cette spoliation et cet endoctrinement ont donné lieu à une crise éthique à laquelle va se grever plus tard une crise identitaire, bien entretenue par les instruments de la propagande impérialiste qui considéraient l'africain comme un sous homme. Cette stratégie de déstabilisation de l'Afrique va faciliter la mise en place des mécanismes de contrôle de la quasi-totalité de ses ressources grâce à la crise managériale subtilement entretenue. La voie de l'impasse pour le continent semble ainsi tracée avec en toile de fond la triple crise éthique, identitaire et managériale !

Pendant la deuxième guerre mondiale, pour triompher de l'Allemagne hitlérienne, la France non seulement a recouru militairement aux combattants venus de ses colonies africaines, mais aussi à leur économie pour se relever de son marasme financier. C'est ainsi que naissait officiellement avec la signature des accords de Bretton Woods le 26 décembre 1945, l'institution financière dénommée la Compagnie Financière d'Afrique (CFA), émettrice du FCFA, avec la première déclaration de sa parité par rapport au franc français auprès du Fonds monétaire international (FMI). Parité aujourd'hui rapportée à l'Euro, ce qui fait que les pays de la zone franc subissent les aléas économiques de la monnaie européenne sans pouvoir infléchir le cours des événements !

Contrairement à l'instrumentalisation de l'histoire, c'est au décours de la conférence de Brazzaville (30 janvier au 8 février 1944) et du congrès panafricain de Manchester (15 au 21 octobre 1945) que l'idéologie coloniale va jeter les bases du néocolonialisme prédateur. C'est ainsi qu'aidés de Jacques Foccart, Charles De Gaulle et Pierre Mendès rencontrèrent des dirigeants des jeunes Etats africains indépendants, et mirent en place le pacte colonial français. Un traité avec des clauses publiques et secrètes, censé garantir les intérêts français. C'est ce pacte colonial qui va consacrer la mainmise de la France sur le franc CFA, avec comme conséquence l'approvisionnement de la trésorerie nationale française par 80% des fonds des pays de la zone franc au titre de la stabilisation de la Compagnie financière d'Afrique. Par ailleurs, il permit à la France de contrôler aussi bien sur le plan économique que militaire les Etats africains indépendants. Elle prit ainsi le contrôle de leurs matières premières stratégiques, et possession des réserves de monnaie étrangères. Elle stationna

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur Provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe,
Togo - Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

dans ces pays ses troupes, y créa des bases militaires avec le droit de libre circulation de son armée, et exigea que tous leurs équipements militaires soient livrés par ses entreprises.

Pour preuve, les articles suivants de l'Annexe II de l'accord de défense signé le 24 Avril 1961 entre les gouvernements de la République Française, de la République de Côte d'Ivoire, de la République de Dahomey (actuelle République du Bénin) et de la République du Niger. En effet, selon l'article 2 dudit accord, « *la République Française informe régulièrement la République de Côte d'Ivoire, la République de Dahomey et la République du Niger, de la politique qu'elle compte adopter concernant les matières premières et les produits, en tenant compte des besoins généraux de la défense, de l'évolution des ressources et la situation du marché mondial* ».

Selon l'article 3, « *la République de Côte d'Ivoire, la République de Dahomey et la République du Niger informent la République Française des politiques qu'ils comptent suivre concernant les matières premières stratégiques et les produits, et les mesures qu'ils se proposent d'adopter afin d'appliquer ces politiques* ».

Enfin l'article 5 dispose : « *Concernant ces même produits, la République de Côte d'Ivoire, la République de Dahomey et la République du Niger, pour les besoins de la défense, les réserve en priorité pour la vente à la République de France, après avoir satisfait aux besoins de la consommation interne, et ils importeront ce dont ils ont besoin prioritairement de la France* ».

Au-delà du pacte colonial français, la pensée dominante sur le plan international au lendemain des indépendances, privilégia la politique des grands travaux qui répondait à la nécessité de doter les pays nouvellement souverains d'infrastructures. Que d'éléphants blancs ne pouvait-on pas dénombrer avec in fine un endettement considérable et inquiétant au point où des voix s'étaient élevées pour dénoncer les mauvaises orientations pour l'avenir du continent¹.

¹DUMONT René, L'Afrique noire est mal partie, Editions du Seuil, Paris, 1962. Pour mémoire, le livre fut immédiatement interdit par une bonne partie des jeunes Etats d'Afrique francophone. Cité à "comparaître" devant les étudiants de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), René Dumont mentionnera dans ses Mémoires, le fait qu'ils lui avaient signifié : "*que je n'avais rien compris, qu'ils allaient faire la révolution. Ce qui résoudrait tous les problèmes*". Socialiste et humaniste français ayant vécu de 1904 à 2001, il fut professeur d'agriculture comparée à l'Institut national agronomique (INA). Il avait prôné un plan qui comporterait "l'engagement total d'un gouvernement et d'un peuple, fait d'un choix conscient d'actions exécutables et de sacrifices délibérés". Il avait souligné la nécessité de relever la productivité agricole de l'Afrique, et de décoloniser l'éducation scolaire, pourfendant les termes de l'échange qui détournent vers les pays riches la plus-value des matières premières africaines. Sa victoire posthume a été la reconnaissance en 2007 par la Banque mondiale du fait que l'agriculture avait été "négligée", depuis vingt-cinq ans, comme

La suite de ce dérapage savamment orchestré avec le conseil des partenaires en développement des Etats africains a été la mise en place, pire l'imposition d'un autre modèle sorti des laboratoires du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale². Il s'agit bien entendu du PAS (Programme d'Ajustement Structurel) qui consiste à une série de mesures destinées à administrer un cure d'austérité aux économies des pays africains en souffrance afin de juguler la crise de la dette, doit-on préciser, contractée selon le modèle vanté par les experts « autorisés » de la Communauté internationale, en réalité de véritables sorciers omnipotents. Les critiques des économistes tels que Jagdish Bhagwati, et Joseph Stiglitz après son départ de la Banque Mondiale en 2000, n'arriveront pas à bout de la machine politico-financière mondiale.

Les voies discordantes émues face à l'impact de l'application du PAS aux secteurs sociaux en Afrique n'ont eu de cesse de dénoncer son injustice. Car les secteurs vitaux nécessitant l'appui de l'État ont vu leur budget réduit, avec des conséquences majeures sur l'éducation et la santé.

Au début des années 1990, nonobstant ce raté du libéralisme dominant, alors même que son pendant le communisme soviétique courait à son effondrement, c'est le modèle classique des transitions politiques, nouveau paradigme dominant, qui fut rapidement remis à l'ordre du jour pour balayer les derniers oripeaux du communisme. Celui-ci est porté par les travaux de Samuel Huntington³. D'après ce dernier, le modèle des transitions politiques implique la succession d'un régime autoritaire par un régime démocratique, de l'oppression par la liberté, des violations des droits de la personne par l'État de droit. En somme, c'est un

facteur de développement, alors que 75 % des populations les plus pauvres habitent les zones rurales. Ce qui a amené son président Robert Zoellick à décider que l'argent de la Banque privilégierait désormais l'accès à la terre, à l'eau et l'éducation des paysans comme le préconisait René Dumont.

²Ensemble de mesures connues sous le nom de consensus de Washington destinées à administrer à juguler la dette des pays en difficulté.

³HUNTINGTON Samuel, *the third wave : Democratization in the late twentieth century*, Norman, University of Oklahoma, Press, 1991

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur Provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo - Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org



processus qui débute par le démantèlement des régimes à parti unique, le plus souvent les régimes autoritaires et débouche sur la mise en place de la gouvernance démocratique.

La gouvernance, choisie comme vocable pour qualifier le nouveau système n'a rien de neutre. Elle renvoie à un modèle qui promeut l'affaiblissement de l'État au profit de la logique du marché censée être le choix gagnant dans un système néo libéral. Les bailleurs de fonds ne sont d'ailleurs pas faits prier pour s'engouffrer dans la brèche. Ce fut l'époque des velléités de privatisations à tout-va assorties des conditionnalités élaborées encore une fois dans les officines de l'UE et des organismes financiers pour exiger la transparence dans la gestion des pays africains généralement subsahariens, avec comme argumentaire les nobles valeurs démocratiques et de l'éthique des droits de l'homme mises en avant. Ce qui n'est pas sans aggravation de la crise managériale du début des indépendances !

Ce modèle dominant des années 90 s'est estompé au début des années 2000, laissant les pays ayant raté leur transition se dépatouiller avec des régimes dictatoriaux repeints, plus atroces et exécrables qu'au début la Perestroïka. La raison du changement n'est autre que les événements du 11 septembre 2001 qui ont complètement redessiné les concepts. Désormais, seule la sécurité importe dans les grands enjeux mondiaux avec la classification des États en *failed States* ou *rogue States* (*État failli* ou *État voyous*).

Pour protéger la sécurité des occidentaux et plus singulièrement des américains, la doctrine dominante va donc s'appuyer sur la toute puissance des États en contradiction avec le paradigme de l'État moins interventionniste.

L'axe paradigmatique des années 1990 ayant irrémédiablement changé, les pays ayant raté leur transition devront se résoudre à tourner le dos à tous les paradigmes éculés, mettre à jour leur logiciel d'analyse pour être au diapason de la Communauté internationale aussi prompt à changer.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur Provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe,
Togo - Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Malheureusement mis à part le Mali et le Bénin, deux modèles de transitions démocratiques réussies en Afrique francophone, les autres États attendent toujours à quai le retour du train de la transition. Il est évident que l'aboutissement de la démocratie apaisée ne doit plus être appréhendé sous le prisme des paradigmes éculés comme celui de la transition. Il est temps que les pays africains inventent leur propre grille de lecture et dessinent leur propre modèle en établissant un agenda différent de celui de la Communauté internationale. Celle-ci, de plus en plus décriée procède par la sous-traitance de la résolution des conflits afin de s'abriter derrière les organisations sous-régionales. Une Afrique sans un Agenda de la Paix et de la Prospérité Partagée est inéluctablement vouée à subir des paradigmes qui ne peuvent être appliqués a priori dans l'intérêt supérieur du continent, en raison de la disparité dans l'assimilation des modèles, eux mêmes biaisés par rapport aux véritables impératifs de développement du continent.

Ainsi la situation prévalant actuellement en Côte d'Ivoire est une occasion pour faire le point, et rappeler la nécessité pour tous les autres pays voisins et l'Afrique en général, de faire un travail idéologique abouti afin de se départir des paradigmes désuets, pour un véritable développement harmonieux du continent.

1- Côte d'Ivoire, le retour des French Doctors ou la revanche de la lutte contre le pacte colonial ? S'affranchir des paradigmes imposés ?

Pas étonnant que l'actualité politique de ces derniers jours ait pour toile de fond la crise ivoirienne. La crise postélectorale ivoirienne ressuscite les vieux démons qui ont déjà par le passé hanté l'Afrique. Bien que relativement lointaine, la sécession biafraise se rappelle au bon souvenir des Africains. Faut-il rappeler que la guerre de Biafra est consécutive à la sécession de la région orientale (Ibo) du Nigéria lors du conflit civil débuté le 6 juillet 1967 avec la proclamation de la République du Biafra par le Colonel Odumagwu Emeka Ojukwu. Elle a pris fin le 15 janvier 1970, et a entraîné un à deux millions de morts selon les

estimations⁴. L'instrumentalisation qui s'en est suivie a été fort préjudiciable au Nigéria. La France du Général De Gaulle y a joué de sales rôles, soutenant la cause biafraise en représailles aux protestations du gouvernement fédéral du Nigéria par rapport aux essais nucléaires effectués par la France le 27 décembre 1960 à Reggane dans le Sahara algérien. La crise humanitaire subséquente a abouti à la création de l'ONG Médecins sans Frontières par les *French Doctors*⁵ parmi lesquels Bernard Kouchner, ancien ministre des affaires étrangères de Sarkozy.

L'action des *French Doctors* au Biafra a nourri la réflexion sur le devoir d'ingérence, thématique mûrie par l'ONU. Dans le jargon onusien, il faut désormais parler non plus du droit d'ingérence, encore moins du devoir d'ingérence mais de la responsabilité de protéger. Il s'agit bien de déterminer à partir de quel moment, face à des désastres humanitaires, le sacro-saint principe de la souveraineté des États et de l'inviolabilité de leur territoire, doit être mise en veilleuse afin de secourir les populations meurtries.

D'après ce principe de l'ONU, l'État reste le premier responsable de la sécurité de sa population. En cas de défaillance de celui-ci, la Communauté internationale opère par subrogation pour agir à la place de l'État failli !

Est-ce le cas en Côte d'Ivoire ?

Le déroulement des événements à l'heure actuelle ne semble pas indiquer une défaillance de l'État ivoirien susceptible de justifier la subrogation de la Communauté internationale. Toutefois, il n'est ni utile ni profitable de vouer la Communauté internationale aux gémonies. La Communauté internationale a toujours agi au gré des circonstances, et joue à fond la carte de la Real Politik nourrie elle-même par la nécessité d'assurer les équilibres géostratégiques et géopolitiques sous-régionaux.

⁴GUINNEL Jean, *Derrière la guerre du Biafra, la France*. In *Histoire secrète de la V^e République* (dir. Roger Faligot et Jean Guinnel), La Découverte, 2006, 2007 (pp. 147-154). Pour mémoire, les accusations de génocide des Ibos n'ont pu être prouvées à ce jour par la Communauté internationale, et les auteurs ont été amnistiés. Le Colonel Odumagwu Emeka Ojukwu a même été candidat à l'élection présidentielle nigériane de 2003.

⁵French doctors sont les médecins humanitaires qui ont porté assistance aux biafrais pendant le conflit qui a fait un à deux millions de victimes selon les sources.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur Provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe,
Togo - Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Ce qui autorise à s'interroger sur les véritables enjeux de cet acharnement de la Communauté internationale avec à sa tête la France, contre le régime de Laurent Gbagbo. Dans cette crise, on ne saurait passer sous silence les critiques ouvertes du régime Gbagbo contre le pacte colonial français, avec en première ligne la députée, Simone Gbagbo, épouse de Laurent Gbagbo, et l'actuel Président de l'Assemblée Nationale ivoirienne, Mamadou Coulibaly⁶. Par ailleurs, cette crise électorale avec la contestation des résultats dans le nord par le camp Gbagbo est en partie la preuve que la crise ivoiro-ivoirienne, elle-même superposée à la crise franco-ivoirienne, est loin d'être résolue à ce jour, avec la partition du pays en deux. Le nord aux mains de la rébellion des Forces Nouvelles toujours non désarmées en dépit des différents accords signés⁷, et dont le leader est Guillaume Soro, ancien Premier ministre de Laurent Gbagbo et actuel Premier ministre d'Alassane Ouattara ; le sud loyaliste au régime Gbagbo, aux mains des Forces de défense et de sécurité (FDS) de côte d'ivoire.

Arithmétiquement, on pourrait dire que Gbagbo ne peut avoir gagné les élections parce que le candidat Alassane Ouattara a bénéficié du report de voix du candidat malheureux au premier tour, Henri Konan Bédié. Ceci d'autant que les zones CNO (Centre Nord Ouest) objet de soupçon de fraudes ont enregistré les scores similaires au profit du candidat Ouattara lors du premier tour sans que cela ne soulevât autant d'indignation et de réprobation de la majorité présidentielle. Les images d'un proche de Gbagbo s'opposant à la proclamation des résultats par la CEI ont fait le tour du monde et n'honorent point l'Afrique. En le disant clairement, il s'agit de réprover une pratique honteuse qui mérite d'être condamnée sans réserve.

⁶COULIBALY Mamadou, *Les servitudes du pacte colonial*, Editions CEDA et NEI, 2005. Agrégé en économie et auteur de plusieurs ouvrages, il dresse ici un véritable réquisitoire contre les accords de coopération entre la France et ses anciennes colonies. Il dénonce l'exploitation savamment orchestrée des économies africaines par la France, et prône la rupture qu'il estime possible sur le terrain du droit et de la justice.

⁷Accords Kléber de Linas-Marcoussis (France) du 26 janvier 2003, Accords d'Accra (Ghana) du 30 juillet 2004, Accords de Pretoria (Afrique du Sud) du 6 avril 2005, Accords de Ouagadougou (Burkina Faso) du 4 mars 2007.

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur Provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo - Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org



Les attermoissements du camp présidentiel entravant de fait par l'absence de consensus la libre proclamation des résultats provisoires par la CEI, pourraient être interprétés comme étant des manœuvres dolosives visant à duper les suffrages exprimés par les électeurs ivoiriens.

Dès lors, s'agissant des principes, Gbagbo s'est disqualifié dans une certaine mesure en ne laissant pas la CEI (Commission Électorale Indépendante) proclamer les résultats dans le calme, et introduire une requête en annulation auprès du Conseil Constitutionnel le cas échéant. Certes le Conseil Constitutionnel, organe suprême en matière de contentieux électoral confère la légalité à la proclamation du Président sortant Gbagbo comme vainqueur de l'élection, mais cela ne suffit pas à faire de lui le Président légitime de tous les Ivoiriens car la procédure dans le présent contexte est viciée à la base. Néanmoins la posture de la Communauté internationale désavouant un Conseil Constitutionnel peut également être considérée comme attentatoire à la souveraineté du Peuple ivoirien. Paradoxalement, une telle posture ne fait pas l'affaire du candidat Alassane Dramane Ouattara vite désigné comme étant le candidat des fossoyeurs de l'Afrique imposé au peuple souverain de Côte d'Ivoire. C'est cette représentation induite par le cours actuel des événements qui semble justifier les raisons de la grande réprobation de l'interventionnisme de la Communauté internationale actuellement constatée au sein de l'opinion publique africaine notamment son élite.

Par ailleurs, Alassane Ouattara ne pourra échapper à d'autres critiques. Comment peut-on tenir le discours de la paix et envoyer en même temps des ivoiriens que l'on veut gouverner à la confrontation avec le camp présidentiel qu'on sait déterminé à se cramponner au pouvoir ? Comment peut-on être dans une posture régaliennne et solliciter l'allégeance des Forces de sécurité ivoiriennes (FDS), sans toutefois ne pas condamner les Forces Nouvelles qui ouvrent les feux sur leurs positions le 16 décembre dernier près du Golf Hôtel ? Cette attitude laisse indubitablement perplexe car on ne peut que s'insurger contre les pertes en

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur Provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe,
Togo - Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

vies humaines occasionnées par cette folie. A moins qu'il ne s'agit d'une stratégie politique visant à justifier le principe de la subrogation qui implique la responsabilité de protéger des Nations unies comme semblent le démontrer les dernières évolutions de cette grave crise politique grevée de crise éthique ! Il n'est pas non plus un acte réfléchi de vouloir diriger la Côte d'Ivoire depuis un hôtel, et qui plus est hors cadre légal au nom d'une légitimité et d'un soutien de la Communauté internationale. La situation appelle à plus d'humilité et de sens de responsabilité de la part des uns et des autres.

Somme toute, il faut préciser que la proclamation des résultats hors délai par la CEI au Golf Hôtel, QG du candidat Alassane Ouattara, avec le relais médiatique orchestré par les réseaux occidentaux notamment français n'est pas sans lien avec la perversion de la procédure de proclamation entre autres. De même l'invalidation des résultats par le Conseil Constitutionnel, qui a jeté un certain discrédit sur la Haute Juridiction ivoirienne, apparaît comme une réponse du berger à la bergère, révélant in fine à la face du monde les intrications de la crise électorale actuelle !

Et que dire de la certification des résultats conformément au paragraphe 5 de la résolution No 1880 du 30 juillet 2009 du Conseil de sécurité des Nations Unies : « Souligne qu'il fondera son évaluation du processus électoral sur la certification établie par le Représentant spécial du Secrétaire général, conformément aux cinq critères-cadres visés dans le document S/2008/250 et après des contacts sans exclusive avec toutes les parties concernées en Côte d'Ivoire, y compris la société civile » ? Lors du premier tour, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, M. Choi Young Jin, avait certifié les résultats définitifs le 12 novembre 2010, six jours après leur proclamation officielle par la Cour constitutionnelle, et toutes les parties y compris la société civile étaient unanimes. Comment interpréter sans a priori le changement de posture actuelle de l'ONU qui semble ne plus privilégier cette disposition de la résolution 1880 a priori soucieuse de préserver la cohésion nationale et la paix civile en Côte d'Ivoire ?

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur Provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe,

Togo - Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

Autant de ratés dans la proclamation et la certification des résultats du scrutin du 28 novembre 2010 qui commandent beaucoup de mesure contrairement à la précipitation dont font montre jusqu'à présent les institutions internationales et certains pays étrangers. L'impasse actuelle appelle à la raison et à la plus grande retenue pour envisager une sortie de crise pacifique.

La situation en Côte d'Ivoire mérite donc beaucoup de hauteur dans les analyses !

De toute façon, la Communauté internationale semble avoir mis le pied dans une véritable fourmilière aux conséquences imprévisibles. Jusqu'où ira Gbagbo dans sa détermination à rester au pouvoir ? Quelle sera l'attitude du camp d'en face ? Doit-on valablement craindre que la Côte d'Ivoire ne sombre dans la violence pouvant aboutir à entériner la partition de fait du pays ? Toutes ces questions, avant d'être solutionnées requièrent d'autres interrogations.

Car les erreurs de Gbagbo n'autorisent guère à éluder les errements des Nations-Unies qui appliquent la politique du deux poids deux mesures. Que d'élections truquées la Communauté internationale n'a-t-elle pas validé dans un passé récent au grand dam des populations désabusées ? Que signifie ce profond et soudain respect du choix des électeurs ? Doit-on prendre désormais la Communauté internationale à son propre jeu et exiger qu'elle soutienne la vérité des urnes ? Ces errements et cette ingérence justifient-ils la position de Gbagbo qui se rebiffe derrière un patriotisme aux résultats réels peu convaincants ? Dans le contexte de grave crise actuelle, il importe de débusquer le mal qui prétend être le bien !

La réponse à cette foule de question n'est rien d'autre qu'un constat. C'est le constat avant tout de la non résolution de la crise ivoirienne. C'est aussi le constat d'un pays au bord de l'implosion et dans l'impasse totale. C'est le reflet de l'échec de la sous-traitance clefs en main des conflits par la CEDEAO et l'UA avec l'agenda de la Communauté internationale. La

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur Provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe,
Togo - Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org

crise en Côte d'Ivoire sonne le glas de tous les modèles colmatés de gré ou de force en Afrique, et vient relancer le débat sur la crédibilité actuelle des institutions internationales dans les luttes politiques pour la souveraineté des peuples.

Il est plus que jamais temps que l'Afrique s'affranchisse et mette sur pied son propre modèle, un Agenda de la Paix et de la Prospérité Partagée (AP3) assorti d'un terme précis.

Il est d'une impérieuse nécessité pour les générations présente et future que le point d'achèvement d'une telle initiative soit fixé sans prétention aucune pour l'horizon 2020. A cette date, il doit nécessairement avoir une convergence politique et constitutionnelle susceptible d'opérer des alternances pacifiques sur le continent. Il s'agit d'une question vitale pour le développement harmonieux de l'Afrique. Ce n'est seulement que de cette manière que l'Afrique se libérera de la hantise des sombres pages de son histoire, et pourra s'affranchir définitivement des institutions et paradigmes imposés.

2- POUR UN AGENDA DE LA PAIX ET DE LA PROSPERITE PARTAGEE EN AFRIQUE

L'embrouillamini ivoirien engage les Africains à élaborer très vite un Agenda de la Paix et de la Prospérité Partagée (AP3) opposable à tous les pays. Chaque sous-région, en raison de ses spécificités devra le mettre en place en vue de l'atteinte rapide du point d'achèvement défini.

Il s'agit de mettre en place une véritable politique courageuse d'harmonisation des institutions qui par réplique prenant en compte l'interdépendance sous-régionale, est susceptible d'engendrer par effet de capillarité la vérité des urnes et des comptes publics pour la prospérité partagée des peuples africains.

Dès lors, pour être au rendez vous des attentes et impératifs de nos peuples respectifs, ce n'est point utopique de fixer le point d'achèvement de l'AP3 à l'horizon 2020, et d'énoncer des mesures suivantes :

- Promotion des valeurs et éthique *kamite* notamment les valeurs africaines d'Ouverture, de Tolérance, de Partage et de Fraternité
- Interdiction formelle des coups d'État et autres holdups électoraux au sein des regroupements régionaux ou sous-régionaux
- Culture de la Paix à travers la promotion des droits humains et la justice
- Harmonisation des dispositions constitutionnelles portant sur la limitation des mandats présidentiels, et nécessité de sceller leur intangibilité
- Mise en place de Commissions permanentes sous-régionales des opérations électorales dotées d'un mandat précis et de responsabilités accrues dans le respect du principe de souveraineté, destinées à veiller à l'équité, à la transparence et à la régularité des processus électoraux en vue de la promotion de la vérité des urnes
- Collaboration de la Commission permanente sous-régionale des opérations électorales avec les Commissions nationales électorales pour la vérité des urnes
- Vérité des comptes publics, sécurité sociale et juste répartition des richesses nationales
- Mise en place d'une démocratie participative prenant en compte les réalités endogènes, avec la création d'une Conférence Africaine de la Société Civile (CASC) pour compenser la crise de représentativité des pouvoirs publics au sein des populations africaines

- Réduction budgétaire des dépenses d'armement pour une dotation conséquente des investissements en matière de santé et d'éducation
- Investissement dans la formation afin de favoriser le transfert de compétences
- Dotation de l'Afrique d'un centre de recherches pour le nucléaire civile afin de tirer profit de l'uranium au Niger, de doper la croissance et créer des richesses
- Industrialisation et développement à la base avec création de valeurs ajoutées (systématisation de la transformation à une première échelle des matières premières)
- Création d'une monnaie unique africaine forte : aboutissement de la vérité des comptes publics, impérieuse nécessité pour une harmonisation des économies nationales, une véritable solidarité monétaire et financière entre les pays africains en vue de la maîtrise des enjeux économiques pour une véritable indépendance de l'Afrique
- Création d'un Tribunal Pénal Africain (TPA) pour juger dans la dignité les abus de pouvoir dont seront rendus coupables les dirigeants africains.

Ces mesures perfectibles peuvent être modélisées d'après le schéma de la mise en place d'un paradigme vertueux (hors champ de la prédation entre États et des intérêts égoïstes) afin de contrer les paradigmes prédateurs (priviliégiant la concurrence déloyale, la puissance et le mercantilisme pervers).

Il s'agit de faire la *Peace Building*⁸ à travers le renforcement des institutions afin d'éviter autant que faire se peut de faire recours à la *Peace Making*⁹, dans le but de déployer le gain de temps et d'énergie capitalisé à matérialiser l'AP3 pour un véritable décollage économique du continent et son développement harmonieux. L'enjeu étant de ne plus recourir à l'horizon 2020 à la *Peace Keeping*¹⁰, tant les Nations auront assimilé et consolidé la culture d'une vie politique intérieure apaisée.

L'AP3 vise à consacrer la valeur du temps, de la paix et de l'autodétermination dans la gouvernance afin de promouvoir le respect des engagements librement consentis dans la vie des institutions et organisations en Afrique.

CONCLUSION

La crise électorale actuelle en Côte d'Ivoire a le mérite de relancer le débat d'un véritable décollage de l'Afrique cinquante après les indépendances. Elle invite les africains et particulièrement les ivoiriens à l'orée de la deuxième décennie du 21^e siècle, à ne pas répéter l'histoire comme une nostalgie du passé, mais de construire ensemble de nouvelles pages de l'histoire avec des éclats de lumière transtemporelle. Cela requiert une compréhension intelligente des enjeux géostratégiques, de la vision politique mue par un esprit averti, impartial, nationaliste et bâtisseur.

8La *Peace Building* (Établissement ou consolidation de la paix) se réfère aux mesures contenues dans l'agenda de la paix proposé par BOUTROS Boutros Ghali Secrétaire Général des Nations Unies de janvier 1992 à décembre 1996 destinées à transformer l'environnement politique, économique et social des pays afin d'éviter la récurrence des conflits.

9La *peace Making* (rétablissement de la paix ou résolution des conflits) est un ensemble de moyens destinés à amener les belligérants à œuvrer pour une sortie de crise pacifique.

10La *peace Keeping* (Maintien de la paix)

Association légalement enregistrée : n° 2367-29 juin 2010-Ministère de 'Administration territoriale

Coordinateur Provisoire : Agbéyomé Messan KODJO

Siège social provisoire de l'Association CVU au Togo : Rue Kpondavé, Tokoin Forever BP 519 - Lomé, Préfecture du Golfe, Togo - Tél : + 228 226 93 41 Courriel : info@cvu-togo.org - Internet : www.cvu-togo.org

Représentation internationale : Courriel : info@cvu-togo-diaspora.org - Internet : www.cvu-togo-diaspora.org



L'Afrique a autant besoin d'institutions fortes librement choisies par le peuple, que de disposer véritablement de ses ressources et de sa propre monnaie pour créer de la richesse au bénéfice de toutes ses filles et de tous ses fils sans exclusion.

Elle ne peut y parvenir qu'en ayant son propre paradigme de développement et son propre agenda. Telle est l'incontournable ligne de crête que doivent devoir emprunter les dirigeants et élites africains pour la stabilité et le développement harmonieux du continent. Cette logique procède de l'essence même de la soif torride de liberté et de justice sociale sur le continent, justifiant ainsi la nécessité d'un Agenda de la Paix et de la Prospérité Partagée (AP3) pour le plus vieux continent, et première civilisation du monde.



Dr Edem Atsou KWASI

Sylvestre APEDO

Secrétaire International Provisoire

Trésorier International Provisoire